

Le GATT

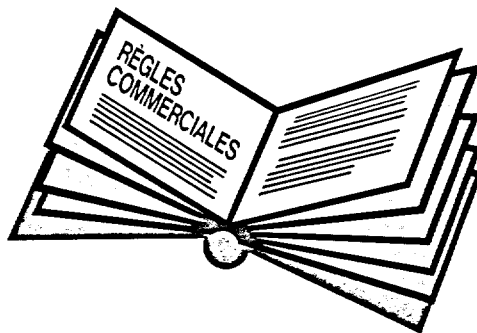
L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est la pierre angulaire du système mondial des échanges et de la politique du Canada en matière de commerce extérieur.

Le Canada était l'un des 23 membres fondateurs du GATT en 1948 et a joué depuis un rôle éminent dans l'édification du GATT et l'établissement des règles qui régissent aujourd'hui 80 pour cent du commerce mondial. Le GATT compte actuellement 95 nations membres (voir annexe).

Le Canada reste fidèle au GATT. Ainsi, l'accord bilatéral qu'il recherche avec les États-Unis était conforme à l'article XXIV de l'Accord, qui permet aux pays signataires de négocier des zones de libre-échange.

Les parties contractantes du GATT (les nations membres) sont maintenant engagées dans la huitième grande série de négociations, baptisée la Ronde Uruguay. Le coup d'envoi a été donné à Punta del Este, en Uruguay, en septembre 1986.

Le Canada est d'avis que la Ronde Uruguay constitue une excellente occasion de résister aux menaces protectionnistes, de promouvoir la règle de droit dans le commerce international, de renforcer le système commercial multilatéral et de redonner l'impulsion voulue à la libéralisation du commerce mondial.



L'importance du GATT

L'Accord général est le seul instrument multilatéral qui fixe des règles du commerce international. Son objectif fondamental est de promouvoir le commerce international par la réduction ou l'élimination des tarifs douaniers et autres barrières. Le GATT est un forum au sein duquel les pays peuvent examiner et résoudre leurs problèmes commerciaux et négocier des possibilités élargies d'échanges.

L'accroissement de 800 pour cent du volume des échanges internationaux depuis la Seconde Guerre mondiale témoigne du succès du GATT.

Le GATT s'est adapté aux changements qui ont marqué la scène économique mondiale — évolution de la force économique relative des pays, influence croissante des pays en développement dans les affaires internationales et création de groupements économiques régionaux ou préférentiels. Le GATT s'est aussi adapté aux nouvelles tendances du commerce et de l'investissement et à de nouvelles questions, par exemple le commerce des services et la propriété intellectuelle.

Sept rondes de négociations ont eu lieu sous l'égide du GATT depuis 1948, chacune constituant un jalon dans la voie qui conduit à une libéralisation du commerce mondial. La plus récente, la Ronde Tokyo, s'est déroulée de 1973 à 1979. Elle a donné lieu à plusieurs accords internationaux importants. Outre une réduction substantielle des tarifs douaniers, la Ronde Tokyo a établi une plus grande discipline en ce qui concerne le recours à des barrières non